



**Appel à candidature en vue de l'attribution d'autorisation(s) d'occupation temporaire
du domaine public pour l'emplacement de foodtruck(s) - Place François CELLE à
PUBLIER**

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Publier

Hôtel de ville

Place du 8 mai 1945

74500 PUBLIER

Représentée par Monsieur Jacques Grandchamp, Maire en exercice

Objet :

La ville de Publier dispose de 6 emplacements disponibles sur la Place François CELLE sur lesquels elle propose l'installation de commerçants ambulants, dits foodtruck.
Chaque emplacement est équipé d'un branchement électrique.

Cadre juridique :

Conformément à l'article L2122-1-4 du code de la propriété des personnes publiques (CG3P), s'agissant d'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la ville est tenue de procéder à une publicité préalable, susceptible de permettre toute manifestation d'intérêt concurrente.

L'autorisation se formalisera par la notification d'un arrêté d'occupation temporaire non constitutif de droits réels. Cette autorisation est précaire et révocable (article L2122-3 CG3P).

Redevance :

L'autorisation est consentie en contrepartie d'une redevance fixée par délibération du Conseil municipal. Le titulaire devra régler en sus une redevance correspondant à sa consommation d'électricité dont le tarif est fixé par délibération du conseil municipal.

Dossier de candidature :

La date limite de candidature est fixée au **mardi 8 avril 2025**. La ville se réserve le droit de proroger ce délai en cas de nécessité.

Les dossiers de candidature sont à remettre sous pli papier à l'adresse :

Service Commande Publique – 1 Place du 8 mai 1945 74500 PUBLIER

Ou par voie électronique : commande.publique@ville-publier.fr

Les candidatures devront comporter les documents suivants :

- Une fiche de présentation du candidat
- Une carte de commerçant ambulant
- Un extrait Kbis de moins de 6 mois,
- Une attestation d'assurance et de responsabilité civile professionnelle

Parution de l'avis :

Le présent avis est publié sur le site internet de la ville à partir du lundi 31 mars 2025.

Plan du site :



Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble
2 place de Verdun – 38000 Grenoble
Téléphone : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 42 22 69 ou 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr